



TRIEUX

INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 21

FÉVRIER 2022

**Soiree
Choucroute**

Animée
par le
Grand
Orchestre
Frantz
PETER

Venez
nombreux

Samedi 05 Mars 2022

Réservations :
03.82.20.46.12
06.28.23.59.44
07.82.94.88.25

Date limite de réservation :
28 février 2020

Pass sanitaire obligatoire
suivant législation en cours

A partir de 20 h

Salle Municipale de
Tucquegnieux

Tarif : 30 € / personne
Boissons en sus

Repas :
Choucroute garnie
Salade, fromages
Dessert
Café

L'association Les Petites Mains a le plaisir de vous convier à la

JOUEZ LE JEU...
SOYEZ DANS
LE THEME !



Soirée des îles

Samedi 19 mars
à partir de 19h30

Salle Georges Brassens à Trieux

MENU

Punch

Verrine à l'antillaise

Délice de volaille coco curry

Salade, fromage

Trilogie des îles

Café, thé

Boissons non comprises

Repas soumis à un nombre minimum de participants
et sous réserve des conditions sanitaires en vigueur.

ADULTES : 25€

ENFANTS (6-12 ANS) : 12€
GRATUIT POUR LES MOINS DE 6 ANS

**Réservez dès aujourd'hui
et jusqu'au 8 mars**

CONTACT :
YOANN : 06 26 51 41 80

Association des parents d'élèves

les Petites
Mains 

Dessine le nouveau logo du CMJ !

Le Conseil
Municipal
des Jeunes

de Trieux
fait appel à
votre esprit

créatif !

**Petit ou grand, enfant ou adulte
vous êtes invités à créer le futur logo du CMJ.**

De nombreuses actions sont prévues par le CMJ dans le futur et le logo permettra d'identifier plus facilement et plus rapidement ces événements.

Trois critères sont exigés par les conseillers :

- Critère 1 : les lettres « CMJ »
- Critère 2 : le nom de notre commune « Trieux »
- Critère 3 : la présence des couleurs bleu, blanc et rouge dans le logo

Votre dessin devra être déposé avant le 13 février 2022 dans la boîte aux lettres de la mairie à l'attention du CMJ ou bien le faire parvenir par mail à l'adresse suivante : cmjtrieux@gmail.com. N'oubliez pas de nous indiquer votre nom et numéro de téléphone au dos du dessin. Une récompense sera remise au gagnant.

A vos crayons !

LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Un drôle de début d'année.

Certes, la cinquième vague semble nous avoir touché beaucoup plus durement que ce que nous le pensions et j'espère que vous et vos familles en sortez sans trop de séquelles.

Oui, cette crise sanitaire est pesante et notre combat n'est pas fini. Cependant, nous le savons tous, c'est seulement en maintenant les gestes barrières ainsi que les protocoles sanitaires que nous pourrons en sortir.

J'entends de ci, de là, que les protocoles sont ubuesques et nuisent à la vie sociale. Peut-être mais il nous faut les suivre et comprendre que les établissements recevant du public doivent les appliquer.

Malgré tout, des projets ambitieux peuvent se réaliser, comme la semaine olympique à l'école de Trieux. Projet ambitieux, construit par une équipe éducative toujours aussi impliquée, avec la venue de nombreux bénévoles et sportifs. Je tiens à les féliciter et les remercier pour leur engagement malgré les difficultés d'organisation dues aux protocoles. Par cet événement, ils nous ont démontré que nous pouvions avancer et créer malgré tout.

Alors, tous ensemble, que cela soit dans les écoles, les restaurants, les magasins, montrons-nous compréhensifs, disciplinés et parfois patients pour assurer au mieux la tenue des protocoles et comme nous l'espérons tous, voir enfin la fin de cette pandémie.

Le Maire,
Jean-Claude KOCIAK

TRIEUX PRATIQUE

HORAIRES DE LA MAIRIE JUSQU'À NOUVEL ORDRE

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi et Vendredi
8h - 12h

Masque obligatoire et gel désinfectant à gauche à l'entrée

☎ 03 82 46 56 00 ✉ accueil.trieux@orange.fr

Site internet : trieux.net

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture 07 57 00 15 10

CITYALL : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville.

CCAS : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie !

Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Michèle VALLAD en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Janvier, Février et Mars 2006** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16^{ème} anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet www.service-public.fr

VACANCES SCOLAIRES : du samedi 5 au dimanche 20 février.

L'INTERCOMMUNALITÉ

Site internet de la communauté de communes

www.coeurdupayshaut.fr

SIRTOM

☎ 03 82 20 22 00 Page FB : SIRTOM

Site internet : www.sirtom.fr ✉ communication@sirtom.fr

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. Les camionnettes personnelles ou de location sont acceptées sans aucune démarche préalable à condition d'avoir la carte d'accès de la déchèterie. En revanche, les camionnettes d'entreprise ainsi que les plateaux sont systématiquement refusés. Les camionnettes ou pick-up chargés venant avec les remorques chargées seront refusés. Seulement le véhicule ou la remorque pourront être vidés.

Notre déchèterie de Trieux est ouverte aux usagers du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Le port du masque reste obligatoire afin d'accéder sur le site. La déchèterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

Pour les déchets verts il faut les déposer à la déchetterie.

TRI SÉLECTIF : Les mardis **8** et **22** janvier.

Rappel : les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille et les conteneurs poubelles rentrés dès que possible.

COMMUNICATION SIRTOM

Certains administrés de la commune ont reçu par erreur un courrier du SMTOM de Villerupt avec de nouvelles consignes de tri et ce dernier a créé une confusion auprès de la population.

La Poste, prestataire du SMTOM, a distribuée cette lettre dans les communes suivantes à notre connaissance : Joeuf, Lantéfontaine, Les Baroches, Briey, Hatrize, Trieux.

Face à cette situation, un article est paru dans la presse samedi afin d'éclaircir la situation.

Les seules consignes à prendre en compte figurent sur le calendrier du tri du SIRTOM, elles n'ont pas changé.

N'hésitez pas à informer vos voisins qui ont reçu ce courrier.

Le SIRTOM vous remercie par avance pour votre bienveillance et reste à votre disposition pour toutes demandes d'informations complémentaires.

ÉCHOS DE LA CITÉ

ARRÊTÉS DU MAIRE

- Arrêté du Maire du 3 janvier 2022 visant à obligation de détenir un sac à déjections canines lors des promenades des animaux. Des sacs à crottes sont disponibles en mairie pour 1 € 20.
- Arrêté du maire du 3 janvier 2022 d'interdiction d'accès au city stade jusqu'à établissement d'un filet de protection.

RÈGLES ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS

ATTENTION : Les établissements ouverts au public (magasin, bureau, hôtel...) doivent être accessibles aux personnes handicapées. Les établissements recevant du Public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité doivent déposer en Mairie des demandes d'autorisation de travaux (CERFA N°13824*04) ou permis de construire mise en conformité totale. La Mairie réceptionne ses dossiers et les envoie à la Direction Départementale des Territoires de Nancy ainsi qu'au service de l'incendie et sécurité (quand il le faut) pour instruction. Il en découle un avis (favorable ou défavorable) et c'est seulement après cet avis que l'établissement peut ou ne peut pas commencer les travaux et peut ou ne peut pas ouvrir.

L'accessibilité concerne les parties extérieures et intérieures du bâtiment.

Des dérogations à l'accessibilité des lieux sont prévues dans différents cas :

- Impossibilité technique,
- Contraintes liées à la conservation du patrimoine
- Disproportions manifestes entre les améliorations apportées par la mise en accessibilité et leurs coûts.

Pour toute ouverture d'établissement au public, veuillez prendre en compte les règles d'accessibilité sur le site du gouvernement : obligation d'accessibilité des ERP aux personnes handicapés (règles, dérogations, imprimés...)

Vous pouvez également retrouver toutes les informations sur : www.accessibilitehandicapé.fr ou www.service-public.fr

La Direction Départementale des Territoires est à votre écoute pour tous renseignements au 03.83.91.40.00

LA CHASSE SAISON 2021/2022

La fermeture générale aura lieu le **28 février 2022** au soir, sauf pour le sanglier qui fermera le 31 mars 2022 au soir. Il faut consulter les tableaux d'affichage des mairies pour connaître les jours des battues déclarées. Vous pouvez également connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Meurthe et Moselle en allant sur le site internet de la FDC54 : **www.fdc54.com**.

URBANISME

Vos demandes de travaux et de permis de construire sur Trieux peuvent désormais être déposées par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : urbanisme.trieux@orange.fr

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à urbanisme@coeurdupayshaut.fr ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité coeurdupayshaut.fr. Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m², il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m² vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme)

ACTUALITÉS SANITAIRES

CENTRE DE VACCINATION

Le centre de vaccination situé à AUDUN-LE-ROMAN à la salle ARAGON, au 67, route de Briey sera ouvert jusqu'à fin mars 2022. Les inscriptions se font toujours sur doctolib.fr, mais aussi sur le site internet "vitemadose". En cas de difficulté de prise de rendez-vous, contactez la Mairie. Il existe aussi des possibilités de vaccination sur RDV avec les pharmacies, sur place ou à domicile, qui peuvent éventuellement être plus rapides.

PERSONNES EN DIFFICULTÉS

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

MES CONSEILS COVID

Le ministère des Solidarités et de la Santé a conçu le site www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr dans le cadre de sa stratégie "Tester, Alerter, Protéger" de lutte contre l'épidémie de Covid-19. Ce site s'adresse à tout un chacun. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires. Suivez le lien www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr

VEILLONS SUR NOS SÉNIORS

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le sénior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et reconfortante.

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2021

L'an 2021, le 1er décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Trieux s'est réuni à la Maison Pour Tous, sous la présidence de Monsieur KOCIAK Jean-Claude, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. KOCIAK Jean-Claude, Maire, Mmes : CIPRIANI Christiane, DELLES Nathalie, DEVAUX Stéphanie, FILLGRAFF Monique, MANGEOT Nathalie, MILIZIANO Jennifer, SABBA Bériza, MM : BARBERIO Antoine, BOSSI Yoann, CERONE Antony, HENRY Pascal, MARZEK Jean-Pierre, MENGHI Marizio, RIANI Gérald, TELLIER Olivier, THOMAS Julien, TOMC Claude
Absents ayant donné procuration : DURLA Jocelyne à Mme FILLGRAFF Monique, Mme LANDOWSKY Sylvie à M. HENRY

Pascal, Mme THIRION-WATRIN Frédérique à Mme SABBA Bériza, Mme VAN MEEL Lucie à M. BOSSI Yoann, M. GIANGRANDI Patrick à M. RIANI Gérald,

A été nommée secrétaire : M. BOSSI Yoann

CRÉATION EMPLOI PERMANENT RÉDACTEUR

Le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2021. En raison d'un départ à la retraite, il convient de créer cet emploi afin de permettre une transmission du poste pendant quelques mois. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au grade de Rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B. L'assemblée après en avoir délibéré adopte la proposition à l'unanimité (23 pour).

DÉCISIONS MODIFICATIVES

L'adjoint en charge des finances expose que pour permettre la bonne imputation des dépenses de fonctionnement et d'investissement, il y a lieu de prendre les décisions modificatives suivantes sur le Budget Primitif 2021.

3 décisions doivent être prises :

- Le versement de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité

020 - 8 886.65

10226 + 8 886.5

- Versement par l'état d'une dotation covid, celle-ci n'étant pas prévue au budget une ligne doit-être créer.

6718 +20 000.00 en dépenses

7488 +20 000.000 en recettes

- Comme la compétence voirie qui appartenait à l'intercommunalité, nous a été rétrocédée, nous devons par conséquence rembourser la somme de 22 050€ à l'intercommunalité correspondant à un quart de la taxe et d'ajuster nos emprunts à hauteur 6 950 €

1641 + 6 950.00

168751 + 22 050.00

2315 - 29 000.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les décisions modificatives à l'unanimité (23 pour).

RECONDUCTION DE LA PRESTATION DE CONTRÔLE DES POTEAUX D'INCENDIE

Le maire explique qu'il est nécessaire de renouveler la prestation de contrôle technique des points d'eau d'incendie tous les trois ans. Le prestataire présentant actuellement la meilleure offre est le CRW qui assure un groupement d'achat avec le suivi de la prestation. La participation financière de la commune est de 0.29 € HT par habitant et par an pour une périodicité de trois ans. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confie à l'unanimité (23 pour) la prestation au Syndicat mixte Contrat Rivière Woigot.

ORGANISATION DU TRAVAIL

L'adjoint au maire en charge du personnel explique qu'à la suite de la loi de transformation du 6 août 2019, les agents de la fonction publique territoriale doivent respecter les 1607 heures annuelles. Pour ce faire, les cycles de travail ainsi que la durée hebdomadaire des différents services sont désormais précisés. M. Le maire précise que le texte est applicable au 1^{er} janvier 2022. Chaque agent municipal a été rencontré suivant leur cœur de métier, pour mémoire nous avons les 4 métiers suivant : ATSEM, Personnels d'entretien des locaux, personnels technique et personnels administratifs. En rapport avec chacun et leurs spécificités, diverses solutions ont été proposées et les grilles horaires vont être modifiées. (RTT, compte épargne temps, heures supplémentaires ...).

Après discussion, le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité (23 pour).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

M. Le maire explique que pour donner suite à la loi de transformation du 6 août 2019, il y a lieu de modifier le règlement intérieur de la mairie afin de respecter les 1607 heures imposées à la fonction publique territoriale. En accord avec les agents, ces modifications permettront de débiter l'année en conformité avec cette loi. Des ajustements pourront et seront faits en cours d'année, car cette loi va modifier les habitudes des agents. Après discussion, le conseil municipal, adopte ce règlement intérieur à l'unanimité (23 pour).

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

La convention a pour objet d'identifier les besoins prioritaires sur l'intercommunalité, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin, de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements et de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants. Le conseil municipal donne un avis favorable et approuve à l'unanimité (23 pour) la Convention Territorialisée Globale établie entre la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle.

CHANGEMENT DES LOGICIELS DE GESTION COMMUNALE

L'adjoint en charge du dossier présente au conseil municipal la nouvelle convention informatique avec l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe et Moselle pour les logiciels Cosoluce. Il explique également que le changement permettra une économie annuelle de 3000€ et un délai d'intervention beaucoup plus court. Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité (23pour) le contrat d'affiliation pour les logiciels Cosoluce.

MOTION POUR LA GARANTIE DU RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE DANS LES MINES

M. Le maire informe le conseil municipal de la sollicitation de la CGT reçue en mairie. Le syndicat sollicite le soutien du conseil municipal à la pérennisation du régime spécial de la sécurité sociale minière, de sa caisse nationale, des plus de 5 000 emplois qui permettent de mettre pour partie cette offre de santé au service de votre population. Après concertation, le conseil municipal est favorable à la motion à l'unanimité (23 pour).

MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La sous-préfecture demande de compléter la délibération du 25 septembre 2021 par les éléments qui motivent un taux supérieur à 5% en indiquant le coût des travaux qui seront à la charge de la commune dans les secteurs indiqués. L'adjoint en charge du dossier explique aux conseillers que les secteurs concernés pourraient devenir des terrains à bâtir dans le futur. Si des constructions venaient à voir le jour sur ces secteurs, des surcoûts seraient inévitables pour la commune comme la voirie,

l'éclairage public, les points incendies... Les adjoints rassemblent l'ensemble des documents permettant de justifier cette hausse de taxe. Après avoir rassemblés tous les documents, ces surcouts ont été calculés et répercutés dans la Taxe d'aménagement pour les secteurs concernés. Le conseil municipal vote à l'unanimité (23 pour) les nouvelles pièces apportées à la délibération du 25 septembre 2021.

Questions diverses :

L'adjoint en charge des finances indique qu'un virement interne a été effectué dans le budget primitif concernant la facture finale des travaux rue du gros chêne ainsi qu'un abonnement annuel au marché public.

M. Le maire indique que la précédente délibération concernant l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions nouvelles à usage d'habitation a été annulée par la préfecture, la taxe foncière étant exonérée à 100 %, il n'y a lieu de délibéré.

Suite à la question d'un conseiller municipal sur le refus d'accueil de deux enfants du périscolaire, M. Le maire explique que la compétence appartient à l'intercommunalité mais qu'il est de son devoir de maire, d'alerter, de mettre en place des médiations s'il y a lieu et garder le contact entre les deux parties. À ce jour M. le maire déplore une décision qui semble inévitable mais regrette le manque d'informations. Il s'interroge sur l'obligation du droit à la cantine accordé à tous les enfants scolarisés. M. le maire rappelle que le conseil ne doit pas prendre parti, ni créer de polémique mais il espère que le périscolaire soit exempt de tout reproche et souhaite que l'intercommunalité règle au plus vite ce délicat problème. Il rappelle que nous parlons d'enfants qui sont interdits de cantine.

Un élu de la minorité explique que la décision du périscolaire n'a pas été prise sans raison, qu'il existe un règlement intérieur et que celui-ci doit être respecté par les deux parties.

Ce dossier est suivi par l'intercommunalité qui gère la compétence petite enfance pour la commune de Trieux.

Séance levée à 18h40

LE SAVIEZ-VOUS !

GRATUITÉ DU BUS SCOLAIRE

La ville de Trieux finance le bus pour les élèves se situant géographiquement dans un rayon de moins de 3 km du collège de Tucquegnieux.

Un bus privé est loué par la Mairie, ainsi les élèves de Trieux, toutes distances confondues, ont le même droit de transport collectif, donc le même service. Pour mémoire les enfants de Meurthe et Moselle, contrairement à beaucoup de départements ont la gratuité du transport scolaire si leur habitation se situe dans un rayon de plus de 3 km. Quid de ceux de moins de 3 km. D'où le choix de la Mairie de financer gratuitement cette navette. Tous les ans plusieurs transporteurs sont priés de se positionner. Celui qui a remporté le marché est Transdev cette année. Ce transporteur est le même que celui des lignes de bus du ST2B. En conséquence les perturbations connues par les familles en ce début d'année sur cette ligne privée, de la même façon que pour les lignes du ST2B, en cause des chauffeurs covidés ou cas contact non vaccinés, sont liées. Retenons principalement que ce service est gratuit.

VOYAGE SENIORS

Le CCAS, le réseau Monalisa et La ville de Trieux organisent début septembre un voyage pour les seniors.

Vous avez plus de 60 ans, vous êtes en retraite ou souffrez d'un handicap.

Vous souhaitez découvrir les Landes, vous reposer sous les pins à proximité de l'océan, rencontrer d'autres personnes, ce voyage est fait pour vous.

Cette année ce voyage aura lieu à Seignosse – Hossegor.

Vous seriez intéressés, merci de vous pré - inscrire en mairie de Trieux.

Après votre préinscription, un élu prendra contact avec vous afin de vous présenter au mieux le projet.

Le voyage est organisé en priorité pour les habitants de Trieux.

INSCRIPTION DES JEUNES SUR LES LISTES ELECTORALES

Entre le 1er janvier et le 4 mars 2022, date limite d'inscription sur les listes électorales pour l'élection présidentielle, les jeunes ayant atteint 18 ans devront se faire recenser par une inscription volontaire s'ils peuvent et souhaitent voter. Ils peuvent pour ce faire, utiliser le formulaire Cerfa en Mairie ou la télé-procédure d'inscription sur les listes électorales accessible au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Lundis : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mardis, Jeudis et Vendredis : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Mercredis et Samedis : 9h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

ÉTAT CIVIL

Naissance :

- Maxime Patrice LINGEE né le 28/11/2021 à THIONVILLE.
- Romy et Elyn GRUMBACH nées le 05/01/2022 à LUXEMBOURG.
- Angelina DI FABIO née le 16/01/2022 à BRIEY.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue au nouveau-né.

Noces d'or :

- Patrice DURLA et Jocelyne Léone NOWAK le 15/01/2022.

La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations aux époux.

Décès dans la commune :

- Marie Albine MENGHI née VIVIANI née le 26/06/1957 à PIENNES décédée le 16/01/2022 à ARS-LAQUENEXY.

Décès hors commune :

- Josette Bernadette Florentine DUFOUR née le 28/05/1947 à TRIEUX décédée le 10/12/2021 à WISSEMBOURG (Bas-Rhin).
- Régine Madeleine RÉ née le 22/04/1922 à TRIEUX décédée le 15/12/2021 à CHÂTEAUROUX (Indre).

- Irèna Josepha DOMANSKA née le 05/02/1934 à TRIEUX décédée le 26/12/2021 à RUEIL-MALMAISON (Hauts-de-Seine).
- Angel Roger MANTOVANELLI né le 29/09/1946 à TRIEUX décédé le 29/12/2021 à BRIEY.
- Anne- Marie LEPAGE Vve DUBOIS née le 21/05/1926 à SANCY décédée le 12/01/2022 à METZ.

La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.

Une petite précision : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

LA VIE ASSOCIATIVE

RELAIS DES ASSISTANTES

MATERNELLES INTERCOMMUNAL la « Mes-Anges »

Parents ou Assistantes Maternelles

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

 09 67 42 49 23 ou animram@coeurdupayshaut.fr

LA PAROISSE ST JEAN L'ÉVANGÉLISTE

Maison paroissiale : 4 rue Lucien Michel 54560 Audun-le-Roman

Permanences : les mercredis et samedis de 10h à 12h. Merci de contacter le 03 82 21 29 16 ou d'écrire un courriel à paroisse.sje@orange.fr pour tous renseignements.

CATÉCHISME : Inscriptions pour les enfants nés en 2012-2013. Les parents sont invités à faire une demande soit par mail à paroissesje@orange.fr ou par téléphone au 03 82 20 40 23 auprès de Suzanne DEVAUX. Veuillez ne pas oublier de donner le nom, prénom et l'âge de l'enfant ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on peut vous joindre. Reprise des cours le lundi de 16h45 à 17h45 pour les 1ères années et le mercredi de 10h à 11h avec l'Abbé MARCHAL à la Salle C. BONINSEGNA.

FÉVRIER		
Dimanche 6	Messe 11h	Audun-le-Roman
Dimanche 13	Messe 11h	Audun-le-Roman
Dimanche 20	Messe 11h	Audun-le-Roman
Dimanche 27	Messe 11h	Audun-le-Roman

LA TRIOTHÈQUE

Nous vous rappelons que la Triothèque est ouverte :

- Les mardis et vendredis, de 16h30 à 18h
- Les mercredis, de 13h à 14h30

Nous vous proposons également des **nocturnes**. Habituellement, elles ont lieu le deuxième lundi et le dernier jeudi de chaque mois. Mais en février, celle du lundi est ANNULÉE. Nous vous accueillerons donc seulement le **jeudi 27 février de 20h à 21h30**.

Vous aimez les livres ? Vous aimez échanger autour de vos coups de cœur ? Vous voulez vous rendre utile et vous investir dans la vie de la cité ? Vous avez 2h par semaine à consacrer à une activité bénévole ? Pourquoi ne pas rejoindre l'équipe de bénévoles de la Triothèque ? Nous vous accueillerons avec joie et nous vous expliquerons tout ce qu'il faut savoir sur les coulisses de notre bibliothèque. Aucune compétence particulière n'est demandée. Mais la bonne humeur et le sourire (derrière les masques) sont de rigueur ! À bientôt !

LES ACTIVITÉS ART ET CULTURE

AU CENTRE LOUISE MICHEL

- **CLUB DE PEINTURE SUR TOILE, AQUARELLE**

avec **Jean-Charles**

LUNDI de 14H À 16H (8 €/mois)

À LA MAISON POUR TOUS

- **FAC** avec **Aurélie** : LUNDI de 18H à 19H
- **PILOXING** avec **Aurélie** : LUNDI de 19H à 20H
- **BABY DANSE** : avec **Lise** MERCREDI de 10H45 à 11H45
Tarifs (licence comprise)
BABY DANSE : 99 € /an

Sport : 99 €/an ou 150 €/an pour plusieurs activités sportives

Pour toute activité, une séance découverte est offerte

Facilités de paiement accordées, chèques vacances ou bancaires

RENSEIGNEMENTS

07.89.89.84.91 Email : trieux.art.culture@wanadoo.fr

PASS VACCINAL EXIGÉ, SAUF BABY DANSE

FORMATION BAFA

STAGE APPROFONDISSEMENT

**DU 14 FÉVRIER
AU 19 FÉVRIER 2022**



Inscription :

Pascal PARROTTA

Animateur Fédéral - Secteur Nord

Foyer Robert Bouillon – 47 Avenue de la
Libération

54190 VILLERUPT-CANTEBONNE

Tél : 03 82 89 43 65 – 06 03 76 26 06

secteur.nord@ligue54.org

Tarif : **300€ Demi-pension**

Lieu du stage :

Foyer Jeanne d'Arc

Rue Jeanne d'Arc

54730 GORCY

Activités péri-éducatives,



GRAND EST

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Paroisse St Jean l'Évangéliste

LOTO

Samedi 26 février 2022
20h00 MPT de Trieux

Ouverture des portes à 18h30
présentation du pass-sanitaire & port du masque

(pas de réservations de places...)

Buffet appétissant, bénévoles sympathiques...

*nombreux bons d'achats,
filets garnis, etc....*

Prix du carton : 2 €

stationnement possible sur la place de l'église





Un Souffle
Sourire

SOLID'AIR CONTRE LA MUCOVISCIDOSE

Soirée

80 & 90

Menu Saveurs
de nos régions

Repas adulte : 25€

(Apéritif inclus : Punch mirabelle ou Bière)

Salade vosgienne - Rôti de veau forestier

Fromages - Tarte aux myrtilles

Repas enfant : 10€ (-12 ans)

Filet de poulet - Pommes Smiley

Babybel - Glace Vanille Chocolat

3 Défilés de miss
Avec le groupe

Miss et Mister

Charme et Beauté

Lorraine



Tirage au sort
Tombola

Samedi 12 mars 2022
à 19h30 à Trieux
Salle Georges Brassens

Réservations jusqu'au
1er mars auprès de :
Antoine 06-70-26-43-77
Christine 06-02-17-82-21